

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 21 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle multifonctions, sous la présidence de Corinne COLLET, Maire.

Présents : Corinne COLLET, Ronan CORBIHAN, Mélanie UEBERMUTH, Véronique GOURIER, Arnaud LE LIBOUX, Marie-Louise RIVALAIN, Julien PENSEC, Claude DELAMARRE, Abdel Aziz MOUNTON NJIKAM, Jeanne VULLIERME-ANNE, Murielle LE REST, Bernard MAZINGUE.

Absents et excusés : Adeline LOUIS (pouvoir donné à Julien PENSEC), Stéphane ORIERE (pouvoir donné à Arnaud LE LIBOUX), Eric SALAUN (pouvoir donné à Ronan CORBIHAN).

Secrétaire de séance : Véronique GOURIER.

Ouverture de la séance à 19h35.

1. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les communes ont l'obligation de proposer des listes de commissaires titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Une liste de 12 titulaires et 12 suppléants doit être présentée parmi lesquels la Direction Départementale des Finances Publiques choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

Madame le Maire est présidente de la CCID (cf article 1650-1 du Code Général des Impôts).

Madame le Maire propose la liste suivante :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM		NOM	PRENOM
Madame	BRISAUD	Andréa	Madame	COIFFEC	Anne-Marie
Monsieur	CORBIHAN	Ronan	Madame	DELVAL	Sophie
Monsieur	DANIEL	Jean-Michel	Madame	FAJAL	Françoise
Monsieur	DANIEL	Jean-Pierre	Monsieur	KERHERVE	Jean-Pierre
Monsieur	DANNIELOU	Guy	Madame	JAHKE	Arlette
Monsieur	FEVRIER	Loïc	Monsieur	LAZ	Xavier
Monsieur	HELLEGOUARC'H	Elie	Monsieur	FLATRES	Jean-Yves
Monsieur	LE LIBOUX	Jean-Claude	Madame	LE NY	Marie-Hélène
Madame	GOURIER	Marie-Hélène	Madame	MARQUIS	Sylvie
Monsieur	MADIC	Maurice	Madame	MOTEL	Marie-Claude
Madame	RIVALAIN	Marie-Louise	Monsieur	ROUSSEAU	Johan
Monsieur	SALAÜN	Eric	Madame	VULLIERME-ANNE	Jeanne

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la liste des membres titulaires et suppléants proposée par le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver la liste proposée ci-dessus.

2. Tarifs cantine et garderie, rentrée 2020-2021

A partir de la rentrée de septembre 2020, il est proposé de modifier les prix du « repas cantine enfant » et du « repas cantine 3^{ème} enfant » en les mettant, respectivement, à 2 € au lieu de 1,94 € et à 1,70 € au lieu de 1,67 €.

D'autre part, il est proposé de mettre un forfait de 0,50 € pour la garderie du matin qui était jusqu'alors gratuite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (Murielle LE REST, Bernard MAZINGUE)

d'approuver les tarifs modifiés ci-dessus.

3. Demande de fonds de concours – porte sacristie église

Une lettre d'intention a été adressée à Quimperlé Communauté le 18 juin 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les travaux (changement de la porte de la sacristie) et d'autoriser Madame le Maire à engager les travaux et à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de Quimperlé Communauté. Cette subvention pourrait s'élever à 50 % du montant initial qui est de 2200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver les travaux (changement de la porte de la sacristie) et d'autoriser Madame le Maire à engager les travaux et à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de Quimperlé Communauté.

4. Questions diverses

- Madame le Maire indique que des masques sont toujours à la disposition du public en Mairie.

- Point sur l'avancée des travaux :

. Le Citypark : Arnaud LE LIBOUX indique que les bordures et l'empierrement sont prévus pour la fin de la semaine et que l'enrobé suivra. Ronan CORBIHAN indique que la pose de la structure est prévue courant septembre/octobre.

. Des travaux sont en cours à l'école et à la cantine : peintures, gouttières, chauffe-eau lave mains.

. Début des travaux à l'île Gourlay.

. Ronan CORBIHAN précise que le permis d'aménager a été accepté pour le nouveau lotissement avec un gain de trois mois sur les dates prévues initialement.

- Madame le Maire précise que les permanences des élus reprendront le samedi matin à partir du 19 septembre, dans le respect des règles sanitaires et invite Murielle LE REST et Bernard MAZINGUE à y participer s'ils le souhaitent. Un planning sera élaboré.

- « La Gratuit'rie » est un nouveau stand du marché qui propose des objets gratuits. Des objets en bon état dont vous n'avez plus l'usage peuvent y être déposés. Cette association recherche pour stocker ses articles un local libre et sec sur Locunolé ou ses environs qui pourrait leur être prêté.

- Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a pris la décision, vu le contexte sanitaire, d'annuler la fête communale qui devait avoir lieu en septembre ainsi que le repas du CCAS, suite au CA du CCAS qui vient de se tenir.

- Claude DELAMARRE lit la pétition émanant d'administrés contre la mise en place de la fibre en aérien.

- Bernard MAZINGUE demande des renseignements sur la mise en place de commissions finances régulières et si un calendrier a été établi. Il lui est répondu que la prochaine réunion se tiendra en octobre.

Il demande également au sujet du prochain bulletin municipal si sa sortie se fera en août comme l'année passée. Madame le Maire indique qu'il est prévu en début d'année 2021.

Une circulaire préfectorale relative aux publications municipales d'intérêt générale a-t-elle été reçue ? Il lui est répondu que non. Monsieur MAZINGUE demande alors à la recevoir, dès réception, et avant la sortie de prochain bulletin municipal afin d'y rédiger leur quota part. Il demande aussi, selon la loi du 7 août 2015, dite Notre, à établir un règlement intérieur pour celui-ci et également à mettre en place des réunions préparatoires à celui-ci.

- Intervention de Mélanie UEBERMUTH qui tient à féliciter Madame le Maire pour son élection en tant que vice-présidente à Quimperlé Communauté et qui rappelle l'importance pour notre commune d'y être présent.

(Détails échanges sur PV).

Clôture de la séance à 20h38.

